

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2023

Le 20 octobre 2023 à 16 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 16 octobre 2023 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Étaient présents :

Pierre CASALTA, Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI, Philippe TROUSSEL

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

Nathalie TRAMONI à Don Georges SIMEONI

Était absent :

Jean-François DURAZZO

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 1

Secrétaire de séance : Philippe TROUSSEL

La séance est ouverte à 16 h 10. M. Philippe TROUSSEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance. Il procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint. Monsieur le maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023.
2. Délibération pour une demande de dérogation au RNU concernant le permis de construire PC02A03523N0004 de Madame CASALTA et Monsieur GUYONNET.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 à l'assemblée.

Votes	
Pour	9
Contre	0
Absentions(s)	0

Point 2 (Délibération 2023-36) : Délibération pour une demande de dérogation au RNU concernant le permis de construire PC02A03523N0004 de Madame CASALTA et Monsieur GUYONNET

Afin de permettre l'accès à la propriété au titre de résidence principale pour un jeune couple résidant et travaillant sur la commune, le maire demande au conseil municipal de solliciter une dérogation aux règles du RNU dans le cadre du recours gracieux introduit par Madame Casalta Pauline et Monsieur Guyonnet Rémi.

Le conseil municipal,
Monsieur le maire entendu,
Après en avoir délibéré,

Votes	
Pour	9
Contre	0
Absentions(s)	0

DECIDE

De charger le maire de notifier cette décision à Mr le Sous-Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 16 h 15.

Le secrétaire de séance,

Philippe TROUSSEL



POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,

Don Georges SIMEONI

